

29/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT****Nombre de membres**

- Afférents au C.M.
19
- En exercice :
19
- Qui ont pris part à
la délibération :

Vote :

Pour : 15

Contre :

Non participation : 4

Date de la
convocation :
27/05/2026

Date d'affichage :
08/06/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
le cinq juin
à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire.

Présents : Messieurs BENVENUTI JF, CHAUBON, COSTA,
MULTARI, SIMONETTI-MALASPINA, BENVENUTI P, et Mesdames
CRISTOFARI, FEYDEL, GUARDINI, LOUIS, SCOTTO, TERAMO,
PONZEVERA, VOLLELI.

Procuration : CANOSI à GUARDINI, HLUŠICKA à OLMETA,
PAOLINI à COSTA et POLI à PONZEVERA.

Absents : CANOSI, HLUŠICKA, PAOLINI et POLI

Mme GUARDINI a été nommé(e) secrétaire de séance

Objet de la délibération :**ANNULATION DELIBERATION ACQUISITION TERRAIN Z.A.**

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier émanant des services préfectoraux par lequel il est demandé le retrait de la délibération n° 56/2025, relative à la cession d'une parcelle de la zone d'activité communale.

En effet, le service du contrôle de légalité estime que la commune, membre de la communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oru, n'est pas compétente pour céder la parcelle située en zone d'activité.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder au retrait de la délibération en cause.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de procéder au retrait de la délibération en cause et d'annuler la vente du terrain dans la zone d'activité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Claudy OLMETA